Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_09-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_09**

OBJET • Désignation d'un représentant de CCA au conseil portuaire et à la commission d'aménagement portuaire (port de Concarneau)

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 36
Pouvoirs • 11
Votants • 47

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_09-DE

- **Conseil portuaire**

Quentin LE GAILLARD expose que conformément aux dispositions du Code des ports maritimes, le conseil portuaire est une instance consultative obligatoire. Il assure l'interface entre l'autorité portuaire, les exploitants et les usagers. Il est consulté annuellement sur le budget prévisionnel, les tarifs de redevances et les programmes d'investissement.

Le conseil portuaire est composé de différents collèges représentant la diversité des activités :

- Collège des collectivités et de l'autorité portuaire (Région, Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille, CCA, Ville de Concarneau)
- Collège des concessionnaires (Société d'Exploitation des Ports de Pêche de Cornouaille, CARENCO)
- Collège des usagers : représentants des pêcheurs, des plaisanciers, et des industries portuaires
- Collège du personnel

- **Commission d'aménagement portuaire**

A la différence du conseil portuaire, la commission d'aménagement portuaire n'a pas de cadre réglementaire. C'est une instance de pilotage et de suivi du plan-guide du port de Concarneau. Ce dernier est le fruit d'un travail partenarial engagé le 15 septembre 2020 et achevé le 23 novembre 2021. Il apporte un cadre au développement et à l'aménagement du port de Concarneau avec des principes structurants tout en étant conçu pour demeurer flexible et évolutif. Il propose les temporalités des différents secteurs mutables et définit les grandes orientations d'aménagement afin de permettre à des bureaux d'études spécialisés, notamment, de préciser ensuite les conditions de faisabilité technique des projets identifiés. Présidé par la Région Bretagne, il associe les différentes collectivités (Département, CCA, Ville) et les concessionnaires.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au conseil portuaire. Il est proposé que ces deux mêmes élus soient également appelés à représenter CCA au sein de la commission d'aménagement portuaire. Pour information, la Ville de Concarneau, également représentée au conseil portuaire, a désigné Quentin LE GAILLARD comme titulaire et Nils GUILLOU comme suppléant. La conférence des Maires et Vice-présidents réunie le 29 mai 2026 propose la candidature de Olivier BELLEC (titulaire) et Christian DAUTEL (suppléant).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Valide** les candidatures de Olivier BELLEC (titulaire) et Christian DAUTEL (suppléant), pour siéger au conseil portuaire et à la commission d'aménagement portuaire du port de Concarneau.
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026
Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT